



## MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

### CONDITIONS D'ACCÈS



Après la 3<sup>ème</sup>



### DEBOUCHÉS

Entreprises de construction ou de réhabilitation de bâtiments, Entreprises de services d'installations sanitaires ou Artisans

### METIERS EXERCÉS

Plombier, Ouvrier qualifié

### POURSUITE D'ÉTUDES

- MC maintenance des équipements thermiques individuels
- Bac pro Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- Bac pro maintenance et efficacité énergétique

### MISSIONS RÉALISÉES

- Il exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installation de salles de bains, de piscines...) dans une grande entreprise ou chez un artisan.
- Dans les immeubles d'habitation, industriels ou commerciaux, il effectue des opérations de raccordement de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées...
- Il peut également réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolution de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations.



### CONTENU DE LA FORMATION SUR 2 ANS

Enseignement professionnel :  
Une partie de la formation se déroule au sein de plateaux spécialisés (atelier, chantier), Systèmes d'une installation sanitaires, Appareils et accessoires sanitaires, mise en service et maintenance, réseaux de distribution, d'évacuation et d'assainissement, ventilation des Locaux  
Contrôle et qualité des ouvrages,  
Communication technique, Description et estimation des ouvrages,  
Représentations graphiques

**14 semaines de PFMP\* en entreprise**

Enseignement général :  
Français, Maths, Physiques-Chimie, Histoire-géo, Anglais, EPS, Santé et Sécurité au Travail, Arts Appliqués

### SAVOIR ÊTRE

Avoir une bonne condition physique  
Avoir confiance en soi  
Être dynamique  
Être motivé  
Être rigoureux et précis  
Respecter les consignes  
Savoir travailler en équipe

\*PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel